



NATIONS
UNIES

EP

UNP/MED WG.623/5



PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR
L'ENVIRONNEMENT PLAN D'ACTION
MEDITERRANEEN

15 avril 2025
Original : Anglais

Réunion des points focaux nationaux de l'INFO/RAC

Palerme, Italie, 20-21 mai 2025

Point 6 de l'ordre du jour : Projet de programme de travail du PAM/PNUE 2026-2027 : activités liées à la gestion des connaissances, à l'information et à la communication.

Pour des raisons environnementales et d'économie, ce document est imprimé limité. Les délégués sont priés d'apporter exemplaire en réunion et de ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

UNEP/MAP INFO/RAC -
Rome, 2025

Avertissement : Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Responsable de l'activité à l'INFO/RAC

Lorenza Babbini, Directrice

Arthur Pasquale, directeur adjoint

Document préparé : Lorenza Babbini, Arthur Pasquale

1. L'avant-projet du **Programme de travail (PoW)** du PAM/PNUE pour l'exercice biennal 2026-2027 a été préparé sur la base de tous les éléments clés inclus dans la SCM 2022-2027 (UNEP/MED IG.25/1), y compris les priorités, les objectifs et les résultats stratégiques.
2. Lors de l'élaboration du projet de Programme de travail 2026-2027, une attention particulière a été accordée à la contribution des résultats escomptés à la réalisation des programmes et des résultats de la Stratégie à moyen terme. Une attention particulière a été accordée aux résultats nécessitant un calendrier de mise en œuvre à long terme, en particulier ceux qui couvrent l'ensemble du cycle de six ans de la SMT, ainsi que ceux qui sont directement liés aux travaux en cours de l'exercice biennal actuel ou qui les poursuivent.
3. Les activités et les résultats du Programme d'action PNUE/PAM 2026-2027, proposés par l'INFO/RAC dans le projet, visent à faciliter la collecte et le partage d'informations, à renforcer la sensibilisation et la participation du public et à améliorer les processus de prise de décision aux niveaux régional, national et local. Dans ce contexte, ces activités garantiront la fourniture de services d'information et de communication adéquats et actualisés, ainsi que de technologies d'infrastructure, aux parties contractantes pour la mise en œuvre de l'article 12 sur la participation du public et de l'article 26 de Convention de Barcelone sur l'établissement de rapports. En outre, elles contribueront au respect des exigences en matière d'établissement de rapports au titre différents protocoles, renforçant ainsi les capacités de gestion de l'information et de communication du PAM.
4. Le projet de Programme de travail 2026-2027 a été élaboré en se référant aux priorités décrites principalement dans le Programme intégré de surveillance et d'évaluation de la mer et du littoral méditerranéens et les critères d'évaluation connexes. Ses résultats sont conçus pour contribuer, sur la base budget disponible (MTF), à la mise en œuvre des instruments et décisions suivants adoptés par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone :
 - - **Décision de la COP16 UNEP/MED IG.19/8 Annexe II** - Mandats des composantes du PAM
 - Mandat du Centre d'activités régionales pour l'information et la communication
 - **COP17 Décision UNEP/MED IG.20/13 Annexe IV** - Stratégie de communication du PNUE/PAM
 - **Décision de la COP19 UNEP/MED IG.22/7** - Programme intégré de surveillance et d'évaluation de la mer et de la côte méditerranéennes et critères d'évaluation correspondants
 - **Décision de la COP21 UNEP/MED IG.24/22 Annexe I** - Stratégie de communication opérationnelle
 - **Décision de la COP22 UNEP/MED IG.25/10** - Politique de données du PAM
5. Le projet de Programme de travail 2026-2027 tient également compte des cadres et processus mondiaux et régionaux actuels et émergents, y compris les ODD 4, 5, 6, 13, 14 et 17, qui sont pertinents pour les activités proposées, ainsi que des principaux instruments et processus régionaux et mondiaux auxquels ces activités contribueront.
6. Le projet de proposition d'activités de l'INFO/RAC dans le Programme de travail 2026-2027 est principalement structuré en trois programmes SCM :
 - **Fondement 5 du programme MTS** : Gouvernance
 - **MTS Enabling Programme 6** : Vers une surveillance, une évaluation, une connaissance et une vision de la mer et du littoral méditerranéens pour une prise de décision éclairée

- Programme d'habilitation SCM 7 : Pour un plaidoyer, une sensibilisation, une éducation et une communication éclairés et cohérents

Une attention particulière sera accordée à la collaboration avec toutes les autres composantes du PAM, étant donné rôle et le mandat transversaux de l'INFO/RAC au sein du système PNUE/PAM.

Fondement 5 du programme MTS : Gouvernance

7. L'objectif principal des activités et des résultats du PoW 2026-2027 du PAM/PNUE, proposé par l'INFO/RAC dans le cadre de ce programme, est d'assurer la mise en œuvre complète de la politique de données du PAM au niveau régional et, le cas échéant, au niveau national.

Plus précisément, le projet de programme d'action 2026-2027 prévoit :

- Un document amélioré sur la politique des données du MAP, comprenant des annexes couvrant tous les flux de données disponibles, afin de fournir une base complète pour sa mise en œuvre.
- Renforcer les capacités des parties contractantes à mettre en œuvre la politique de partage des données du PAM par le biais d'un soutien plus étroit et d'ateliers spécialisés.
- Application des principes de la politique de données du MAP à la collecte de données de suivi auprès des pays, en référence à l'appel IMAP terminé.

MTS Enabling Programme 6 : Vers la surveillance, l'évaluation, la connaissance et la vision de la mer et de la côte méditerranéennes pour une prise de décision éclairée

8. Les principaux objectifs des activités et des résultats du PoW 2026-2027 du PAM/PNUE, proposés par l'INFO/RAC dans le cadre de ce programme, sont de maintenir et d'améliorer la plateforme InfoMap, d'assurer le fonctionnement efficace des systèmes de rapport et de faire évoluer le Centre de données vers une gestion normalisée des flux de données. En outre, le système d'information IMAP sera complété et maintenu avec tous les indicateurs communs IMAP entièrement mis en œuvre, et l'infrastructure de données spatiales InfoMAP sera pleinement opérationnelle pour les données géographiques et les cartes. L'intégration et l'analyse des données Copernicus soutiendront le développement d'indicateurs et la collecte de données.

Plus précisément, le projet de programme d'action 2026-2027 prévoit :

- Maintenir et mettre à jour le système InfoMap par des mises à jour matérielles et logicielles afin d'héberger efficacement les ensembles de données du PNUE/PAM et d'assurer une intégration complète dans la plateforme de gestion des connaissances.
- Migration, intégration, harmonisation et mise à jour des bases de données des composantes du PAM dans le système InfoMap afin d'assurer une harmonisation totale avec la plateforme de gestion des connaissances.
- Faire progresser la normalisation des centres de données pour améliorer l'intégration des flux de données.
- Améliorer tous les outils InfoMAP, y compris les outils INFO/RAC Cloud pour les dépôts de documents et les tableaux de bord intégrés à la plateforme de gestion des connaissances.
- Fournir une assistance spécialisée pour la communication des données MAP par le biais d'une assistance en ligne 24/7, d'ateliers et de sessions de formation.

Programme d'habilitation du SCM 7 : Pour un plaidoyer, une sensibilisation, une éducation et une communication éclairés et cohérents

9. Les principaux objectifs des activités et des résultats du PoW 2026-2027 du PAM/PNUE,

proposées par l'INFO/RAC dans le cadre de ce programme, sont d'améliorer la visibilité du système du PAM, de diffuser les connaissances sur la mer et la côte méditerranéennes, d'améliorer la communication institutionnelle et de soutenir les activités de plaidoyer du PAM lors de la COP24.

Plus précisément, le projet de programme d'action 2026-2027 prévoit :

- Diffuser MED News, le bulletin d'information de la MAP, une base mensuelle.
- Positionner la COP24 de la Convention de Barcelone comme une conférence régionale clé (site web de la COP24, pavillon de la communication, vidéos, matériel promotionnel).
- Célébration des anniversaires du système de convention de Barcelone du PNUE/PAM.
- Organiser des campagnes de communication numérique pour sensibiliser le public aux thèmes et aux journées d'observation du programme MAP.
- Promouvoir plateforme de gestion des connaissances et ses liens avec les plateformes mondiales et régionales par le biais d'événements/webinaires spécifiques, de la participation à des conférences, de campagnes numériques et des médias sociaux.
- Faire progresser les stratégies de transformation numérique au sein du système MAP.
- Renforcer les capacités éducatives du MAP par des initiatives d'apprentissage en ligne, en mettant l'accent sur les jeunes.
- Promouvoir les prix méditerranéens de la durabilité pour soutenir les efforts de plaidoyer en faveur d'une gestion urbaine durable et d'une économie circulaire.
- Adapter une application Web pour la science citoyenne à différentes parties prenantes (citoyens, scientifiques, étudiants).

10. Le projet de Programme de travail 2026-2027 s'appuie sur l'approche de gestion axée sur les résultats (GAR) suivie lors des cycles précédents du Programme de travail et la renforce. Les enseignements tirés des exercices précédents ont été intégrés, notamment en ce qui concerne la faisabilité, la flexibilité de la mise en œuvre, la portée des actions planifiées et la consolidation d'activités similaires.

11. Malgré les efforts déployés pour mobiliser des sources de financement supplémentaires, l'INFO/RAC s'appuiera principalement sur les fonds du MTF pour l'exercice biennal. Au cours de l'exercice biennal 2024-2025, le Centre a bénéficié contributions volontaires, en particulier de la contribution volontaire de la France et de l'accord bilatéral avec le MASE, le ministère italien de l'environnement et de la sécurité énergétique. À cet égard, l'INFO/RAC continuera d'explorer les contributions potentielles des parties contractantes.

12. Le projet de tableau du Programme de travail 2026-2027 comprend toutes fiches de programme des UC du PNUE/PAM et des composantes du PAM, les activités pertinentes pour l'INFO/RAC étant surlignées en violet.

Activité principale (moyens de mise en œuvre)	Résultats attendus	Composant principal	Autre(s) composant(s)	Partenaires	Décision connexe de la COP	Objectifs des ODD	Commentaires
Résultat 5.1. Mise en œuvre et application effectives par les parties contractantes de la convention de Barcelone, de ses protocoles, des politiques du PAM, y compris les décisions de la COP relatives à l'approche écosystémique, de la SMDD et des programmes de mesures mis en œuvre aux niveaux régional et national.							
5.1.1. Renforcer l'action des parties contractantes pour qu'elles se conforment aux règles juridiquement contraignantes de l'Union européenne. les obligations découlant de la convention de Barcelone et de ses protocoles	a) Progrès dans la ratification des protocoles de la Convention de Barcelone ; facilitation et/ou soutien technique fournis à 3 PC sur demande.	CU	Composants du MAP	Les PC participants et leurs autorités et institutions compétentes	Décision IG.26/1, Décision IG.26/2	Tous les ODD 14 Cibles ;	
	b) Les parties contractantes élaborent des politiques, des législations et des mécanismes nationaux pour la mise en œuvre et l'application des protocoles de la CB. c) Une assistance technique est fournie aux pays candidats pour qu'ils élaborent des politiques nationales et des cadres réglementaires conformes à la Convention de Berne et à ses protocoles. d) Examen de l'état d'avancement de la en œuvre de la convention de Barcelone et de ses protocoles, identification des réalisations et des enjeux. e) Assistance coordonnée pour traiter les cas de difficultés de mise en œuvre ou les éventuelles situations de non-conformité.	CU, Comité de conformité	Composants du MAP	AME, PNUE			
					Décision IG.26/1, Décision IG.26/2	Tous les ODD 14 Cibles ;	
	a) Au moins deux pays méditerranéens reçoivent une aide pour préparer ou réviser leurs stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité en intégrant pleinement les éléments pertinents du SAPBIO post-2020.	SPA/RAC	CU, CCR concernés	CP (SPA/BD FPs, SAPBIO Correspondants), membres du comité consultatif	Action 34 et 35 du SAPBIO post-2020 : Décision IG.25/11 de la COP 22 - Programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles dans la région méditerranéenne (SAPBIO post-2020)	17.14	
5.1.2. Mise en œuvre effective et application de SAPBIO post-2020	b) La mise en œuvre collective du SAP BIO post-2020 a été évaluée.	SPA/RAC	CU, CCR concernés	CP (SPA/BD FPs, SAPBIO Correspondants), membres du comité consultatif	Action 34 et 35 du SAPBIO post-2020 : Décision IG.25/11 de la COP 22 - Programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles dans la région méditerranéenne (SAPBIO post-2020)	14,17	

	c) Les impacts socio-économiques et écologiques des actions SAPBIO post-2020 ayant une très haute priorité sont mesurés, analysés et documentés.	SPA/RAC	CU, CCR concernés	CP (SPA/BD FPs, SAPBIO Correspondants), membres du comité consultatif	Action 34 et 35 du SAPBIO post-2020 : Décision IG.25/11 de la COP 22 - Programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles dans la région méditerranéenne (SAPBIO post-2020)	14,17
5.1.3. Évaluation à mi-parcours de la stratégie régionale post-2020 sur les AMPC et les OEEO en Méditerranée	a) Évaluation à mi-parcours (2026 de la stratégie régionale post-2020 sur les AMPC et l'OEEO en Méditerranée, par le biais de son cadre d'évaluation et de suivi, avec élaboration de conclusions et de recommandations pour la mise en œuvre de la stratégie d'ici à 2030.	SPA/RAC	CU	Points focaux SPA/BD, membres de l'AGEM, partenaires régionaux	Décision IG.26/5 de la COP22 - Aires Spécialement Protégées (ASP), Aires Spécialement Protégées d'importance méditerranéenne (SAPMI) et la restauration des écosystèmes	14,17
5.1.4. Veiller à ce que les parties contractantes respectent les mesures de surveillance et de notification adoptées dans le cadre des protocoles de la convention de Barcelone. (expertise interne, assistance nationale)	a) Sensibilisation et soutien à l'obligation de notification au titre du protocole sur la prévention et les urgences et des conventions connexes de l'OMI.	REMPEC	CU, INFO/RAC, DG ECHO	IMO, DG ECHO, EMSA	COP 15 Décision IG.17/5 - Document de gouvernance COP 18 Décision IG.21/1 - Comité de conformité, y compris le renouvellement des membres, la modification du règlement intérieur et le programme de travail du Comité de conformité COP 18 Décision IG.21/9 - Création d'un réseau méditerranéen d'agents chargés de l'application de la loi concernant MARPOL dans le cadre de la Convention de Barcelone Décision IG.25/16 de la COP 22 - Stratégie méditerranéenne de prévention, de préparation et de lutte contre la pollution marine par les navires (2022-2031)	Tous les ODD 14 cibles
	b) Le BCRC, le profil de pays REMPEC, MEDGIS-MAR, MIDSIS-TROCS, le système d'information MENELAS sont maintenus et mis à jour par toutes les parties contractantes.					
	c) Mise en place d'un système commun de communication d'urgence pour la Méditerranée et sensibilisation à son utilisation					
	d) Sensibilisation et soutien à l'obligation d'établir des rapports dans le cadre du protocole GIZC	CAR/PAP	CU, INFO/RAC		Protocole sur la GIZC en Méditerranée (article 31)	Cibles de l'ODD 2 5, 8, 9, 11, 12, 13, 14 et 15
5.1.5. Renforcer l'action des parties contractantes pour se conformer au protocole GIZC	a) État de la mise en œuvre du plan d'action du cadre régional commun pour la GIZC et recommandation pour une éventuelle mise à jour soumise à la réunion du PC du PAM b) Rapport sur l'analyse comparative des instruments de la politique foncière pour la gestion du littoral	CAR/PAP	CU, Autres éléments pertinents		Protocole sur la GIZC en Méditerranée (articles 17, 20 et 32)	Cibles de l'ODD 2 5, 8, 9, 11, 12, 13, 14 et 15

5.1.6 Assurer la pleine mise en œuvre de la politique des données du MAP au niveau régional et, le cas échéant, au niveau national.	a) Les annexes de la politique de données du PAM relatives à chaque flux de données du PNUE/PAM ont été mises au point et actualisées. b) Activités de diffusion menées parmi les PC afin de faciliter la mise en œuvre de la politique des données ; c) Ateliers d'assistance/de formation pour les PC en vue du partage des données du MAP Mise en œuvre de la politique sur des questions générales et particulières (au niveau national) ; d) Évaluation de l'efficacité de l'application dans le temps des principes de la politique du MAP en matière de données (par exemple, par le suivi des données extraites des pays) ; e) Soutenir les composantes du PAM et les UC dans l'interprétation correcte et complète de la politique du PAM en matière de données et dans son application au niveau national.	INFO/RAC	CU, MAP Composants	PNUE	Décision IG.22/7 de la COP 19 - Programme intégré de surveillance et d'évaluation de la mer et de la côte méditerranéennes et critères d'évaluation correspondants COP 22 Décision IG.25/3 - Gouvernance Décision IG.25/10 de la COP22 - Politique de données du MAP	Objectifs de l'ODD 14
Résultat 5.2. Renforcement systémique et fonctionnement efficace des organes décisionnels et consultatifs du PAM, et amélioration de l'efficacité grâce à de nouvelles approches numériques.						
	s					
5.2.1. Réussir la COP 25 de la Convention de Barcelone du PAM (expertise interne, accord avec le pays hôte, services de conférence, lieu, événements parallèles, organisation des voyages)	a) Déclaration de la COP 25, décisions, y compris le Programme de travail 2026-2027, examinées et adoptées, recommandations du Comité de conformité et de la CMDD examinées. b) Les progrès réalisés au cours de l'exercice biennal 2024-2025 sont examinés et reconnus. c) État d'avancement de la mise en œuvre de la et ses protocoles. d) Amélioration de la visibilité et de la portée du PAM.	CU	Tous les composants du MAP	Pays d'accueil, PC, partenaires du MAP	Décision IG.26/2	Tous les ODD 14 cibles;17.14

5.2.2. Réussir la 22ème réunion de la CMDD (expertise interne, conseil, accord avec le pays hôte, services de conférence, lieu, organisation des voyages, réunions régionales)	a) 22e réunion de la CMDD mise en œuvre avec succès (2027), renforcement des partenariats et de l'appropriation pour le développement durable en Méditerranée. b) Contributions de la CMDD à la COP 25 c) 2 réunions du comité de pilotage de la CMDD organisées avec succès	CU	Plan Bleu, SCP/RAC et autres composantes du PAM	Membres de la CMDD, partenaires MAP	Décision IG.22/2 Stratégie méditerranéenne de développement durable 2016-2025	transversale, en particulier sur les ODD 2, 5.5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17	
5.2.3 Organiser avec succès les principales réunions institutionnelles du PAM (Bureau, réunion du PC de consultation, point focal du PAM, groupe de coordination du PCAE et points focaux des thèmes/composants). (expertise interne, conseil, accord avec le pays hôte, services de conférence, lieu, organisation des voyages, réunions régionales)	a) Les 98e, 99e et 100e réunions du Bureau ainsi qu'une réunion du Bureau à la veille de la COP 25 se sont tenues avec succès. b) Examen semestriel de l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de travail 2026-2027 du MAP. c) Orientations fournies au secrétariat et aux parties contractantes sur des questions spécifiques. d) Définition des principales orientations du nouveau programme de travail 2028-2029. e) Réunion des points focaux du PAM précédée par celle des points focaux des volets/thématiques du PAM et consécutive aux réunions du groupe de coordination de l'EcAp. f) Examen de la mise en œuvre de la feuille de route de l'EcAp et d'autres décisions connexes de la COP. g) Examen et négociation des projets de décision pour la COP 25, examen du programme de travail et du budget, etc. h) Les produits techniques des composantes du MAP ont été examinés lors des réunions des points focaux des composantes. i) Sessions intégrées organisées sur la base d'une approche thématique.	CU	Tous les composants du MAP	PNUE, AME, OMI et tous les partenaires du REMPEC, Autorités du pays hôte, partenaires du PAM, organisations partenaires du CAR/ASP (observateurs)	COP 15 Décision IG.17/5 - Document de gouvernance COP 16 Décision IG.19/5 - Mandats des composantes du PAM Décision IG.22/17 de la COP 19 - Réforme de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) et mise à jour des documents constitutifs de la CMDD Décision IG.21/3 de la COP 18 - Approche écosystémique, y compris l'adoption des définitions du bon état écologique (BEE) et des objectifs. COP 18 Décision IG.21/15 - Règlement financier et règles et procédures pour les Parties contractantes, ses organes subsidiaires et le Secrétariat de la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée Protocole sur la GIZC en Méditerranée (articles 32 et 33)	Tous les ODD 14 cibles, 17.14	
		MEDPOL					
		PLAN BLEU					
		REMPEC					
		SPA/RAC					
		CAR/PAP					
		SCP/RAC					
		INFO/RAC					
5.2.4. Organiser les réunions du comité de conformité (expertise interne, services de conférence, organisation de voyages)	a) 2 réunions du comité de conformité convoquées avec succès ; situations de non-conformité traitées et portées à l'attention de la COP 25. b) Interactions et éventuelles sessions conjointes avec les comités de conformité d'autres AME (par exemple ESPOO).	CU, Comité de conformité	MEDPOL, CAR	Comités de conformité dans le cadre de l'AEM	Décision IG.26/1	Tous les ODD 14 cibles ; 16.3 ; 17.14 ; à une dans une moindre mesure les ODD 6, 12, 13	

5.2.5. Formuler la SCM du PAM 2028-2033 par le biais d'un processus inclusif et participatif mené par les parties contractantes. Expertise interne, consultance, réunions des points focaux du PAM (documents de travail en deux langues, documents d'information), services de conférence).	a) L'évaluation et l'examen de la SCM 2022-2027 ont été réalisés avec succès ; b) La SCM 2028-2033 a été préparée et soumise au PCM et à la CdP 25 par le biais d'un processus participatif et sous l'égide des Parties. l'encadrement.	CU	Tous les composants du MAP	PC, partenaires du MAP	Décision IG.25/1, Décision IG.26/2	Transversal, en particulier sur les ODD 2, 5.5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17	
	Préparation d'une note conceptuelle pour les propositions de projets visant à soutenir la mise en œuvre du cadre régional d'adaptation au changement climatique, à faciliter l'accès aux opportunités de financement disponibles et à permettre aux parties prenantes de s'engager dans de nouveaux projets. initiatives d'adaptation dans la région	CC/RAC	CU		Décision IG.25/1 Stratégie à moyen terme du PNUE/PAM 2022-2027 Décision IG.26/13 - Études d'évaluation : Résumé pour les décideurs politiques du rapport spécial du CCEM sur le climat et l'environnement. Décision IG.22/6 de la COP 19 - Cadre régional d'adaptation au changement climatique pour les zones marines et côtières de la Méditerranée Décision IG. 22/2 MSSD 2016-2025 Décision IG.24/3 - Gouvernance Décision IG.26/12 de la COP23 - Création d'un centre d'activités régionales sur le changement climatique	13.1 ; 13.a ; 17.3	
	Guide pratique pour faciliter l'accès aux opportunités de financement mondial pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, élaboré et mis en œuvre par l'Union européenne. soumis aux PF des CC/RAC	CC/RAC	CU		Décision IG. 22/6, Décision IG. 22/2 Décision IG.25/1 Stratégie à moyen terme du PNUE/PAM 2022-2027 Décision IG.24/3 - Gouvernance Décision IG.26/12 de la COP23 - Création d'un centre d'activités régionales sur le climat Changer	13.2 ; 13.a ; 17.6	
5.2.6. Renforcer le cadre programmatique du MAP basé sur les résultats, y compris l'intégration de la dimension de genre et la durabilité des opérations. (expertise interne, conseil, réunions de la task force MAP, réunions régionales et internationales)	a) Les projets financés par l'extérieur sont exécutés de manière efficace et en coordination avec le programme de travail. b) L'égalité des sexes est intégrée dans la stratégie à moyen terme, les projets et les programmes. Activités du volet MAP Mise en œuvre	CU	CCR, MEDPOL		Décision IG.26/2	5.5 ; 5.a ; 5.b ; .c	
5.2.7 Soutenir l'appropriation et le renforcement des capacités des PC dans l'intégration des objectifs et des actions de la SMDD dans les stratégies nationales de développement durable (expertise interne, conseil, réunions régionales)	a) Analyse des besoins en matière d'appropriation et de renforcement des capacités des PC b) Mise en œuvre de SIMPEER sur une base volontaire c) Atelier régional en ligne organisé le les résultats des points a) et b) pour le suivi	CU	Plan Bleu, SCP/RAC et autres composantes du PAM	Membres de la CMDD, partenaires MAP	Décision IG.22/2 Stratégie méditerranéenne de développement durable 2016-2025	transversale, en particulier sur les ODD 2, 5.5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17	

5.2.8 Promouvoir la sensibilisation et les synergies régionales, les possibilités de financement et le renforcement du partenariat pour les initiatives phares de la SMDD (expertise interne, réunions régionales)	a) 2 ateliers régionaux en ligne (1 par an) mis en œuvre avec succès pour maximiser les possibilités de financement b) Actions ciblées dans le cadre du programme phare de la SMDD initiatives mises en œuvre en collaboration avec les principaux partenaires	CU	Plan Bleu, SCP/RAC et autres composantes du PAM	Membres du MCSD, partenaires du MAP, parties prenantes régionales, responsables et partenaires des initiatives phares du MSSD	Décision IG.22/2 Stratégie méditerranéenne de développement durable 2016-2025	transversale, en particulier sur les ODD 2, 5.5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17	
5.2.9. Organiser des réunions de correspondants SAPBIO	a) Deux réunions des correspondants nationaux SAP BIO sont organisées (deux réunions présentielles en 2026 et 2027) et les rapports sont disponibles.	SPA/RAC	Tous les composants du MAP	CP (SPA/BD FPs, SAPBIO Correspondants)	Action 34 et 35 du SAPBIO post-2020 : Décision IG.25/11 de la COP 22 - Programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles dans la région méditerranéenne (SAPBIO post-2020)	14,17	
5.2.10. Renforcer les cadres de coordination interministérielle et intersectorielle au niveau national	Les projets financés par l'extérieur sont exécutés de manière efficace et en coordination avec le programme de travail.	MEDPOL	CU, SCP/RAC, SPA/RAC, REMPEC, PAP/RAC	BSC		Tous les ODD pertinents	
	Soutenir, sur demande, le fonctionnement des IMC établis	CAR/PAP	CU, tous les éléments pertinents		Protocole sur la GIZC en Méditerranée (articles 6 et 7) ; Décision IG.24/5 de la COP 21 - Cadre régional commun pour la GIZC	16, 17	
Résultat 5.3. Cohérence et complémentarité des politiques entre les travaux pertinents menés aux niveaux mondial, régional et national et entre les instruments politiques et réglementaires du système de la convention PAM-Barcelone.							
5.3.1. Maximiser les synergies avec l'agenda mondial post-2020 pour la mise en œuvre du SAPBIO	a) Des échanges de travail efficaces avec les institutions mondiales pertinentes pour la mise en œuvre des actions SAPBIO post-2020 (BBNJ, GBF, CBD, orientations stratégiques régionales de Sesa) liées à leurs prérogatives sont assurés.	SPA/RAC, CU	PAP/RAC, REMPEC, Plan Bleu	PCs, PNUE, CBD, BBNJ, IMO, SCBD, FAO GFCM, UNFCCC, IUCN, IMO, UN-Oceans, UNESCO- IOC, IPBS	Action 37, 38, 41, 42 du SAPBIO post-2020 : Décision IG.25/11 de la COP 22 - Programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles dans la région méditerranéenne (SAPBIO post-2020)	14,17	
5.3.2 Intégration de l'EIE et de l'EES transfrontalières dans le cadre de la convention de Barcelone	a) Lignes directrices pour l'évaluation environnementale dans un contexte transfrontalier b) Analyse des instruments juridiques existants et de l'expérience de la Méditerranée en matière d'EE transfrontalière c) Formation et renforcement des capacités en matière d'évaluation environnementale dans un contexte transfrontalier	CU / PAP/RAC		CEE-ONU, ESPO	Décision 26/14 de la COP23 Protocole sur la GIZC en Méditerranée (articles 29 et 32)	Tous les ODD pertinents	

5.3.3. Renforcer la coopération en vue de l'établissement de rapports conjoints au titre de la CB et de ses protocoles (expertise interne, formations nationales, jumelages)	a) Mécanisme développé pour promouvoir le soutien mutuel avec d'autres instruments internationaux pertinents en matière d'établissement de rapports. b) Soutien à l'établissement de rapports niveau national (par exemple, modules d'établissement de rapports électroniques, approche de jumelage). c) Atelier pour aider les parties contractantes à remplir leurs obligations en matière de rapports	CU et INFO/RAC	CCR, MEDPOL	AME	Décision IG.26/1	Tous les ODD pertinents	
Résultat 5.4. Renforcement des partenariats et de l'engagement multipartite, y compris avec le secteur privé et l'interface de la politique scientifique							
5.4.1. Promouvoir le titre de partenaire du plan d'action régional pour la conservation des espèces menacées et des habitats marins essentiels "Partenaires des plans d'action régionaux" (expertise interne, réunions en ligne)	a) Promotion du titre "Partenaires des plans d'action régionaux" et liste des partenaires des plans d'action établie pour chaque plan d'action régional	SPA/RAC	CU, RAC concernés	PAR Partenaires	COP 16 Décision IG.19/6 - MAP/Coopération et partenariat avec la société civile COP 23 Décision IG,26/5 Aires Spécialement Protégées (ASP), Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (ASPIM) et la restauration des écosystèmes	14,17	
5.4.2. Renforcer la participation et la contribution de la société civile et du secteur privé aux travaux du système MAP BC (expertise interne, soutien à la participation aux réunions du MAP, tables rondes)	a) Ajout de nouveaux partenaires MAP et renouvellement des partenaires MAP existants. l'engagement des partenaires du PAM dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques. b) Tables rondes annuelles (en parallèle avec d'autres réunions).	CU	CCR, MEDPOL	Partenaires du MAP, ONG, PC	COP 22 Décision IG.25/3 - Gouvernance COP 16 Décision IG.19/6 - MAP/Coopération et partenariat avec la société civile	17.6 ; 17.9 ; 17.14 ; 17.16 ; 17.17	
	c) Plan global des actions mises en œuvre, y compris la stratégie de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre efficace et durable du plan d'action pour la protection du littoral méditerranéen (2016-2024)	CU, REMPEC					
5.4.3. Renforcer les réseaux SPI et améliorer le partenariat avec les institutions scientifiques pour soutenir le système de la convention de Barcelone sur le PAM (expertise interne, atelier, publication, traduction)	Réunion du COR ESA et évaluation des activités socio-économiques côtières et marines	CU	PLAN BLEU			DG 14 Objectifs ; ODD 17.14 ; 17.16 ; 17.17	Activité liée au projet EcApMEDPLUS,
	a) Plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine par les navires (2022-2031) élaborés pour 3 PC.						

(expertise interne, conseil, services de conférence, lieu, organisation de voyages, réunion régionale, assistance nationale)	b) Examen à mi-parcours de la stratégie méditerranéenne de prévention, de préparation et de lutte contre la pollution marine par les navires (2022-2031).	REMPEC	CU	OMI, AESM, UpM, Initiative WestMed	Décision IG.25/16 de la COP 22 - Stratégie méditerranéenne de prévention, de préparation et de lutte contre la pollution marine par les navires (2022-2031)	ODD 3, 4, 5, 7, 9, 12, 13, 14, 17, Surtout ; 12.4 ; 14.1	
	c) Réunion thématique du REMPEC FP tenue dans première année de la période biennale à cette fin. (inclus sous 5.3.e. ci-dessus, donc budget supplémentaire requis)						
	d) Stratégie d'intégration des jeunes et des femmes visant à encourager une plus grande participation des jeunes et des femmes, élaborée et soumise aux points focaux du REMPEC.						
Résultat 5.5. Mise en œuvre d'approches coordonnées pour renforcer les capacités des institutions publiques en vue de la mise en œuvre de la convention de Barcelone et de ses protocoles.							
5.5.1. Élaboration de propositions de projets visant à soutenir les institutions des parties dans la mise en œuvre initiale du programme SAPBIO pour l'après-2020	a) Préparation et lancement de projets au niveau régional/sous-régional pour les actions stratégiques prioritaires clés du SAPBIO post-2020.	SPA/RAC	CU /Autres CCR selon le thème	CPs, SPA/BD FPs, partenaires techniques, donateurs publics et privés	Action 34 et 35 du SAPBIO post-2020 : Décision IG.25/11 de la COP 22 - Programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles dans la région méditerranéenne (SAPBIO post-2020)	14,17	
5.5.2. Renforcer les capacités en matière de GIZC, de PSM et de CC	a) Mise à jour du matériel de formation pour les éditions anglaise et française du cours de formation virtuel MedOpen. b) Deux cycles de MedOpen Advanced organisés d) L'Université virtuelle syrienne a apporté son soutien en organisant sept conférences de deux heures sur la GIZC à l'intention de ses étudiants en maîtrise sur la gestion des ressources naturelles.	CAR/PAP			Protocole sur la GIZC en Méditerranée (articles 25, 26 et 32) ; Décision IG.24/5 de la COP 21	4, 13, 14, 15	

Programme 6

Activité principale (moyens de mise en œuvre)	Résultats attendus	Composant principal	Autre(s) composant(s)	Partenaires	Décision connexe de la COP	Objectifs des ODD	Commentaires
Résultat 6.1. Des activités de prospective inclusives et participatives sont menées aux niveaux régional, national et local, avec un renforcement des capacités associé.							
6.1.1. Soutenir la transition vers un avenir durable et inclusif en Méditerranée à l'horizon 2050 - Building Back Better à l'aide d'une prospective stratégique participative (Expertise interne, conseil, atelier, publication, traduction)	a) 4 ateliers nationaux pour soutenir les voies de transition vers 2050 pour un avenir durable du bassin (éviter le pire scénario et promouvoir meilleur). b) 1 rapport régional avec les principaux résultats	PLAN BLEU	CU		COP 22 Décision IG. 25/4 - Études d'évaluation	transversale, en particulier sur les ODD 2, 6, 7, 8 et 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17	Résumé : 'activité soutiendra les pays volontaires sur les voies de transition vers 2050 pour un avenir durable du bassin (éviter le pire scénario et promouvoir le meilleur) avec 4 ateliers nationaux sur les voies de transition autour du bassin et des rapports nationaux bien conçus avec les principaux résultats faisant le point sur ce qui existe au niveau du pays comme politiques et stratégies de prospective pour promouvoir le besoin d'intégration des décisions du PAM avec les politiques sectorielles nationales et régionales. Les pays bénéficiaires pourraient être l'Egypte, la Turquie, le Liban et le Monténégro, l'Italie et l'Espagne.
	a) 1 atelier régional comme exercice de prospective sur les opportunités futures pour le secteur méditerranéen des ressources en eau non conventionnelles (dessalement et réutilisation des eaux usées) entre 2026 et 2050	PLAN BLEU		L'IME, la FAO et d'autres experts en ressources en eau non conventionnelles doivent être mobilisés pour de tels scénarios.	Décision IG.24/4 de la COP 21 - Études d'évaluation	ODD 6, en particulier l'objectif 6.3 des ODD	Justification succincte : L'activité se concentre sur les ressources en eau non conventionnelles en étudiant l'intérêt potentiel de s'appuyer sur des technologies telles que la réutilisation et le dessalement pour compléter la disponibilité de l'eau. Un exercice de prospective pourrait être réalisé sur ce thème pour certains pays candidats (par exemple le Maroc, la Tunisie).
	d) 1 rapport régional avec les principaux résultats à fournir sur les voies de transition à l'horizon 2050 pour un avenir durable du bassin e) 1 atelier régional sur un exercice de prospective sur les opportunités futures pour le secteur méditerranéen des ressources en eau non conventionnelles (dessalement et réutilisation des eaux usées) f) Cartographie de la vulnérabilité des zones côtières à fort potentiel touristique g) outils de visualisation prospective et scénarios de modélisation (planification côtière et urbaine) h) Un livret de recommandations à l'intention des décideurs pour renforcer la résilience du tourisme	PLAN BLEU		Région SUD	Décision IG.24/4 de la COP 21 - Études d'évaluation	coupe transversale	Il s'agit d'un nouveau résultat proposé pour la mise en œuvre complète de la SCM. Mentionné dans la SCM 2022-2027 : résultat 4, 2. Résumé de la raison d'être : Capitalisant sur le succès d'un premier projet de prospective territoriale à Valbonne en France (projet CASAdapt), le Plan Bleu a l'intention de répliquer la méthodologie du projet sur une autre destination côtière de la France. Région Provence Alpes Côte 'Azur. L'objectif central du projet est de rassembler et de collaborer avec des chercheurs, des urbanistes, des artistes et des autorités locales pour soutenir la construction de scénarios contrastés d'adaptation du secteur touristique au changement climatique, en accord avec la socio-histoire locale. Ces scénarios seront ensuite traduits en développements cohérents avec les socio-écosystèmes locaux. 3 ateliers de consultation basés sur une méthode collective de prospective territoriale seront organisés ainsi que des produits de diffusion.
Résultat 6.2. Évaluations et outils d'évaluation fondés sur la science (IMAP, prospective et autres) en vue de renforcer l'interface science-politique et la prise de décision.							
6.2.1. Renforcer la mise en œuvre du suivi national fondé sur les PPAI programmes pour tous les clusters et fourniture de données de qualité (expertise interne, consultance, IMAP TF, CORMONS)	a) 21 PC mettent en œuvre le programme IMAP national et transmettent en temps utile au système d'information IMAP des données de qualité sur la biodiversité et les SNI.	SPA/RAC	CCR concernés, CU	Laboratoires/autorités nationales compétents en matière d'IMAP ; institutions scientifiques nationales et internationales concernées	COP 15 Décision IG.17/6 : Mise en œuvre de l'approche écosystémique pour la gestion activités humaines susceptibles d'affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée COP 19 Décision IG.22/7 : Programme intégré de surveillance et d'évaluation de la mer et du littoral méditerranéens et critères d'évaluation correspondants	4.1 ; 14.2 ; 14.4 ; 14.5	Projet EcAp Med Plus
	b) Au moins 7 PC bénéficiant d'un soutien en matière de renforcement des capacités, d'application des lignes directrices en matière de suivi et de fourniture de données dont la qualité est garantie.	SPA/RAC	CCR concernés, CU	Laboratoires/autorités nationales compétents en matière d'IMAP ; institutions scientifiques nationales et internationales concernées	COP 15 Décision IG.17/6 : Mise en œuvre de l'approche écosystémique pour la gestion activités humaines susceptibles d'affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée COP 19 Décision IG.22/7 : Programme intégré de surveillance et d'évaluation de la mer et du littoral méditerranéens et critères d'évaluation correspondants	4.1 ; 14.2 ; 14.4 ; 14.5	
	c) 21 PC mettent en œuvre l'IMAP national et communiquent en temps utile à l'IMAP InfoSystem des données de qualité assurée sur les côtes et l'hydrographie.	CAR/PAP	CCR concernés, CU		COP 15 Décision IG.17/6 : Mise en œuvre de l'approche écosystémique pour la gestion activités humaines susceptibles d'affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée Décision IG.22/7 de la COP 19 - Programme intégré de surveillance et d'évaluation de l'environnement. Protocole sur la mer et le littoral méditerranéens et les critères d'évaluation y afférents concernant la GIZC en Méditerranée (article 16)	13.1 ; 13.2 ; 13.3 ; 13.5 ; 14.1 ; 14.2 ; 14.5 ; 15.1 ; 15.2 ; 15.3 ; 15.5 ; 15.9	

6.3.1. Renforcer les capacités nationales à appliquer des pratiques harmonisées et normalisées de surveillance et d'évaluation liées à la pollution et aux déchets marins, conformément à l'IMAP (Consultations, Accord ONU-ONU)	a) Un exercice d'interétalonnage est prévu pour soutenir l'assurance qualité liée à l'indicateur commun 18 de l'IMAP. b) Analyses entreprises dans un maximum de 7 PC afin d'identifier les homologues nationaux ayant les besoins les plus importants en matière de fourniture d'équipement pour l'échantillonnage, l'analyse, le traitement et l'assurance de la qualité des données. c) L'exercice d'interétalonnage et la CT sont entrepris pour soutenir l'assurance qualité liée aux indicateurs communs IMAP 17 et 20. d) L'exercice d'interétalonnage et la CT sont entrepris pour soutenir l'assurance qualité liée aux indicateurs communs IMAP 13 et 14. e) Exercice d'intercalibration entrepris pour soutenir l'assurance qualité relative aux microplastiques flottants (indicateur commun 23 de l'IMAP).	MEDPOL	CU, MAP Composants, Task Force IMAP CU, MAP Composants, Task Force IMAP		Décision IG.22/7 de la COP 19 - Programme intégré de surveillance et d'évaluation de l'environnement et de la santé publique la mer et la côte méditerranéennes et les critères d'évaluation correspondants COP 20 Décision IG.23/6 - Rapport sur l'état de la qualité de la Méditerranée 2017 COP 21 Décision IG.24/4 - Études d'évaluation Décision IG.25/9 de la COP 22 - Amendements au Plan régional de gestion des déchets marins en Méditerranée dans le cadre de l'article 15 du Protocole sur les sources terrestres Décision IG.26/3 de la COP 23 - Le rapport 2023 sur l'état de la qualité de la Méditerranée et une politique renouvelée d'approche écosystémique en Méditerranée	14.a	
6.3.2. Renforcer le cadre de suivi de la SMDD et du plan d'action régional SCP ainsi qu'un observatoire régional sur l'environnement et le développement (Expertise interne, atelier, conseil, traduction, services web)	a) Assistance nationale et activités de renforcement des capacités pour la mise en œuvre des OT1 et OT2	SPA/RAC	CCR concernés, CU	Laboratoires/autorités nationales compétents en matière d'IMAP ; institutions scientifiques nationales et internationales concernées	COP 15 Décision IG.17/6 : Mise en œuvre de l'approche écosystémique pour la gestion activités humaines susceptibles d'affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée COP 19 Décision IG.22/7 - Programme intégré de surveillance et d'évaluation de la mer et du littoral méditerranéens et critères d'évaluation correspondants	4.1 ; 14.2 ; 14.4 ; 14.5	
	b) Élaboration d'un guide d'enquête auprès des citoyens pour la surveillance des NIS dans le cadre de l'IMAP, afin de renforcer la sensibilisation et la participation du public.	SPA/RAC	CCR concernés, CU	Laboratoires/autorités nationales compétents en matière d'IMAP ; institutions scientifiques nationales et internationales concernées	COP 15 Décision IG.17/6 : Mise en œuvre de l'approche écosystémique pour la gestion activités humaines susceptibles d'affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée COP 19 Décision IG.22/7 - Programme intégré de surveillance et d'évaluation de la mer et du littoral méditerranéens et critères d'évaluation correspondants	4.1 ; 14.2 ; 14.4 ; 14.5	
	Renforcer l'analyse de l'observatoire du Plan Bleu (analyse statistique et cartes) sur le secteur de l'eau a) Données et informations sur le secteur de l'eau disponibles sur l'Observatoire régional	PLAN BLEU	INFO/RAC, CU	PNUE/GRID	Décision IG.22/2 de la COP 19 - Stratégie méditerranéenne de développement durable 2016-2025 (MSSD) Décision IG.25/17 de la COP 22 - Études d'évaluation	ODD 6	Brève justification : Au cours des dernières années, de nombreuses bases de données et ensembles de données respectifs ont été acquis, harmonisés et analysés dans différentes publications du Plan Bleu et dans les produits de l'observatoire. Cependant, l'analyse a été faite à un simple niveau statistique. Même si des tendances ont été identifiées et comparées entre les pays et les différentes périodes, certains ensembles de données présentaient des valeurs extrêmes ou des schémas d'évolution bizarres. Une analyse statistique plus solide serait nécessaire pour identifier les corrélations potentielles entre une, deux ou plusieurs variables. De plus, cela renforcerait la dimension académique du Plan Bleu en réalisant et en discutant des tests statistiques robustes et appropriés pour les variables identifiées (directement/indirectement liées à l'eau) et en prouvant potentiellement leur(s) relation(s) statistique(s) conjointe(s) et leur(s) dépendance(s) (par exemple entre les différents secteurs d'activité et leurs impacts sur les ressources en eau), à différentes échelles.
	Révision et mise à jour du tableau de bord de la SMDD, y compris l'IDD de base de la SMDD, conformément aux objectifs de développement durable et à l'IMAP a) 1 atelier régional pour discuter et proposer une mise à jour du tableau de bord de la SMDD b) La version mise à jour du tableau de bord de la SMDD (expertise interne ; consultance)	PLAN BLEU	CU		Décision IG.22/2 de la COP 19 - Stratégie méditerranéenne de développement durable 2016-2025 (MSSD) Décision IG.25/17 de la COP 22 - Études d'évaluation	transversal	Justification succincte : mise à jour régulière du tableau de bord de la SMDD en y intégrant de nouveaux éléments (IDS de base).
	Exploration de nouveaux indicateurs et données potentiels pour considération par les parties contractantes, "indicateurs post-PIB" pour mesurer le développement durable de manière plus holistique en Méditerranée a) 1 document technique explorant la possibilité de développer un indicateur post-PIB pour la Méditerranée. (Expertise interne ; consultance)	PLAN BLEU	CU	OSPAR, HELCOM, GOAP et y compris la contribution du CCR/MARE	Décision IG.22/2 de la COP 19 - Stratégie méditerranéenne de développement durable 2016-2025 (MSSD) Décision IG.25/17 de la COP 22 - Études d'évaluation	ODD 8	Exposé sommaire : Le Plan Bleu envisage une nouvelle initiative sur les "indicateurs post-PIB" pour mesurer le développement durable de manière plus holistique en Méditerranée. Cette initiative s'alignerait sur des initiatives récentes telles que l'indicateur Produit Ecosystémique Brut (PEB) (voir Ouyang et al 2020), un outil développé pour évaluer économiquement les services rendus par les écosystèmes et pour valoriser la nature dans la prise de décision. Cette approche nous permet de quantifier les bénéfices des écosystèmes tels que la séquestration du carbone et la purification de l'eau, promouvant ainsi un développement qui valorise la santé écologique parallèlement à la croissance économique. L'activité du Plan Bleu commencerait par un atelier réunissant des experts pour discuter des alternatives et développer des mesures exploitables. Les résultats de l'atelier seront consolidés dans un document technique décrivant les principaux indicateurs post-PIB, que le Plan Bleu pourra affiner, développer dans ses travaux futurs et finalement inclure dans son Observatoire.

	Faisabilité technique de 3 nouveaux indicateurs pour compléter le tableau de bord de la SMDD (sur l'indice de sécurité alimentaire ; sur la pêche et l'aquaculture ; sur les subventions nuisibles) a) 3 fiches techniques complètes rédigées avec la portée et la justification, la méthode, la définition, la population. (Expertise interne ; consultance)	PLAN BLEU	SPA/RAC	FAO, GFCM, OCDE	Décision IG.22/2 de la COP 19 - Stratégie méditerranéenne de développement durable 2016-2025 (MSSD) Décision IG.25/17 de la COP 22 - Études d'évaluation	ODD 2 ; 12	Résumé : Sur la base de la révision de la SMDD 216-2025, en capitalisant le travail initié pendant le biennium 2024-2025 et le travail pionnier sur les IDD de base, le Plan Bleu proposera une mise à jour du tableau de bord de la durabilité en révisant le noyau de base des 28 indicateurs et en étudiant la faisabilité d'ajouter 3 nouveaux indicateurs sur : la pêche et l'aquaculture ; l'indice de sécurité alimentaire et sur les subventions néfastes. Le lien entre le tableau de bord de la SMDD et les initiatives phares de la SMDD sera fait autant que possible, les initiatives phares ayant leur propre système de suivi.
	Poursuivre le développement des fonctionnalités de l'observatoire régional a) Fonctionnement de l'observatoire régional avec des fonctionnalités actualisées (consultants et expertise interne)	PLAN BLEU	INFO/RAC	PNUE/GRID	Décision IG.22/2 de la COP 19 - Stratégie méditerranéenne de développement durable 2016-2025 (MSSD) Décision IG.25/17 de la COP 22 - Études d'évaluation	rosscutting surtout sur les ODD 2, 6 et 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17	Justification succincte : les fonctionnalités techniques ont été mises à jour conformément aux nouvelles normes élaborées par le PNUE/GRID et à la plate-forme de gestion des connaissances du système du PAM géré par l'INFO/RAC. Le développement des fonctionnalités de l'Observatoire de la Méditerranée permet une visualisation de haut niveau des pressions anthropiques et de l'état de l'environnement.
	a) Le tableau de bord des indicateurs de CPD est mis à jour et les données les plus récentes sont téléchargées dans WESR Méditerranée (MapX). b) Les indicateurs CPD sont mis à jour dans le tableau de bord de la SMDD conformément à la nouvelle SMDD et aux objectifs CPD de la stratégie.	SCP/RAC	Plan Bleu		Décision IG.22/2 de la COP 19 - Stratégie méditerranéenne de développement durable 2016-2025 (MSSD) (Objectif 5)	5.5 ; 5.a ; 8 ; 12	Suivi de l'exercice biennal en cours avec des livrables supplémentaires et une action (b) sur les nouveaux indicateurs liés aux PCD et mise à jour du tableau de bord de la SMDD.
6.3.3 Maintenir les bases de données sur la biodiversité, le cas échéant, mettre régulièrement à jour le contenu des bases de données et élaborer une stratégie opérationnelle pour la gestion des données sur la biodiversité marine, conformément à la politique du PNUE/PAM en matière de données.	a) Les informations géoréférencées sur les éléments clés de la biodiversité méditerranéenne sont centralisées sur la plateforme d'accès libre du CAR/ASP, Miditerranean Biodiversity Platform (MBP).	SPA/RAC	INFO/RAC, REMPEC, PAP/RAC	ACCOBAMS, MedPAN, UICN, CGPM, points focaux nationaux pour la biodiversité	Action 16 du SAPBIO post-2020 : Décision IG.25/11 de la COP 22 : Programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles dans la région méditerranéenne (SAPBIO post-2020).	14.2, 14.5, 15.1, 15.5, 17.6	
	b) Le site web du CAR/ASP est opérationnel et régulièrement mis à jour.	SPA/RAC	INFO/RAC, autres composants	Points focaux nationaux, agences de développement web	Actions 37, 38 et 39 du SAPBIO post-2020 : Décision IG.25/11 de la COP 23 : Programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles dans la région méditerranéenne (SAPBIO post-2020).	14.2, 15.1, 17.16	
6.3.4. Rationaliser la plate-forme de partage et de surveillance des données relatives à la navigation et à l'offshore grâce au système InfoMAP (expertise interne, conseil, TF IMAP, sensibilisation)	a) Mettre à jour l'étude sur les tendances et les perspectives concernant l'impact des pressions exercées par le secteur maritime et offshore et l'évaluation de l'impact des mesures mises en œuvre dans le cadre de la stratégie méditerranéenne pour la prévention et la lutte contre la pollution marine causée par les navires (2022-2031) et du plan d'action pour l'offshore méditerranéen.	REMPEC	INFO/RAC, CU, MEDPOL	IOGP, IMO, EMSA, HELMEPA, EU, HELCOM, OSPAR, BONN	Décision IG.22/3 de la COP 19 - Plan d'action pour l'offshore méditerranéen dans le cadre du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, des fonds marins et de leur sous-sol Décision IG.22/7 de la COP 19 - Programme intégré de surveillance et d'évaluation de la mer et de la côte méditerranéennes et critères d'évaluation correspondants COP 21 Décision IG.24/2 - Gouvernance COP 22 Décision IG.25/10 - Politique de données du MAP	14.a ; 9.5	MEDEXPOL 26 sera basé sur les résultats des activités 2024-2025 Bases et ensembles de données, plates-formes et examens ; fiches d'information préparées et examinées par la réunion de l'OFOG et la pollution du CORMON. La mise à jour de l'étude sur les tendances sera fondamentale pour les considérations politiques futures, y compris la contribution à la SMT, à la SMDD et aux politiques horizontales. En outre, un effort coordonné approfondi est nécessaire avec l'INFO/RAC sur la durabilité future des plates-formes de notification et des sites web.
	b) Organiser MEDEXPOL 2026 sur le partage des données, le suivi et le rapportage : les derniers développements et réalisations sont partagés, des recommandations sont faites pour de futures améliorations ou alignements.						
	c) Mise à jour du document d'orientation de l'IMAP CI 19						
6.3.5. Maintenir et mettre à jour le système InfoMap en vue d'une intégration complète dans la plateforme de gestion des connaissances.	a) Mise à jour matérielle et logicielle du système InfoMAP afin d'héberger de manière pleinement efficace les ensembles de données collectées par le PNUE/PAM. b) Mise à niveau de l'infrastructure technologique d'InfoMap dans la plate-forme de gestion des connaissances : architecture, fonctionnalités et utilisation.	INFO/RAC				Transversal à toutes les cibles de l'ODD 14, en particulier 14.a, mais aussi 5, 6,8,9,12,13,15	
6.3.6. Assurer le fonctionnement efficace du système de notification en ligne du BCRS.	a) Maintenance, réglage et mise à niveau du système de rapports de la Convention de Barcelone. b) Gestion du système : gestion et mise à jour des profils, des utilisateurs et des droits d'accès. c) Assistance et formation dédiées à l'accès et au remplissage des modules de rapport d) Vers une interopérabilité totale avec le modèle ReportNET 3 de l'AAE grâce à une approche collaborative et à l'intégration de l'API e) Tableau de bord consolidé des données saisies dans le système. f) Interopérabilité : possibilité de télécharger des données dans différents formats.	INFO/RAC				Transversal à toutes les cibles de l'ODD 14, en particulier 14.a, mais aussi 5, 6,8,9,12,13,15	

6.3.7. Assurer le fonctionnement efficace du système d'information de la BNB	a) Le système de rapports de la BNB est maintenu, mis au point et mis à niveau. b) Intégration des contrôles de qualité (CQ) c) Gestion du système : gestion et mise à jour des profils, des utilisateurs et des droits d'accès. d) Assistance et formation dédiées à l'accès et au remplissage des modules de déclaration de la BNB e) Mise en place d'une relation avec le RRTP et le registre de l'UE et renforcement des fonctions d'évaluation aux niveaux régional, sous-régional, national et fluvial. f) l'échelle du bassin. f) Tableau de bord récapitulatif des données saisies dans le système. g) Interopérabilité : possibilité de télécharger des fichiers dans différents formats.	INFO/RAC	MEDPOL			Transversal à toutes les cibles de l'ODD 14, en particulier 14.a, mais aussi 5, 6,8,9,12,13,15
6.3.8. Assurer l'évolution du centre de données vers une normalisation de la gestion des flux de données	a) État de l'harmonisation des flux de données présents dans le centre de données. b) Identification des vulnérabilités et configuration des systèmes pour renforcer la sécurité existante pour prévenir les cyberattaques. c) la gestion du système pour l'annuaire des utilisateurs et le logiciel de travail collaboratif (Groupware), et améliorée. d) Une assistance et une formation dédiées à l'accès et à l'utilisation des logiciels de travail collaboratif (Groupware) et des logiciels de gestion de l'information. e) consultation de dictionnaires de données et de dépôts de données. e) Soutien aux composantes du PAM et aux organisations régionales pour la collecte de métadonnées et d'informations sur l'état de l'environnement. dans le catalogue de métadonnées.	INFO/RAC				Transversal à toutes les cibles de l'ODD 14, en particulier 14.a, mais aussi 5, 6,8,9,12,13,15
6.3.9. Maintenir et mettre à jour le système d'information IMAP avec tous les indicateurs communs IMAP pleinement mis en œuvre.	a) Mise à niveau et extension de la plate-forme matérielle et logicielle du système d'information IMAP afin de garantir que les PC soient pleinement opérationnels dans l'établissement de leurs rapports. b) Normes de données (DS) et dictionnaires de données (DD) élaborés pour les données restantes Indicateurs communs IMAP candidats. c) De nouvelles normes de données (DS) et de nouveaux dictionnaires de données (DD) ont été élaborés pour des données supplémentaires. liés aux indicateurs communs IMAP existants. d) Normes de données (DS) et dictionnaires de données (DD) affinés pour IMAP Common Indicateurs déjà en place e) L'outil AQ/CQ a été mis à jour et développé pour tous les flux de données des IC IMAP, conformément à l'approche de l'UE. la nature de l'indicateur. f) Ressources humaines du service d'assistance dédiées à l'aide quotidienne aux parties contractantes dans les domaines suivants le processus d'établissement de rapports. g) Ajout d'une section automatique "Helpdesk" dans le système d'information IMAP pour soutenir les PC dans le processus d'établissement de rapports, en enregistrant toutes les demandes à utiliser pour les rapports de la Commission. à des fins statistiques. h) Réunions d'assistance/formation IMAP organisées avec les parties contractantes (au minimum un atelier pour chaque pays bénéficiaire) consacré au processus d'élaboration des rapports IMAP. i) Coopération avec les organisations régionales concernées (Accobams, CGPM, etc.) afin de faciliter l'interopérabilité entre IMAP et leurs systèmes d'information et de communication. j) Une section spécifique a été ajoutée à la base de données IMAP Info sous la forme d'un formulaire en ligne, afin de permettre aux PC de fournir officiellement des informations sur le projet. l'état de l'information dans le pays. k) Le système de "gestion des utilisateurs" a été mis à niveau et adapté à l'unité de gestion du MAP et au MAP. Besoins en composants. l) Un tableau de bord d'analyse des données a été mis en place dans le système d'information IMAP. l'agrégation des données de surveillance, dédiée à l'évaluation des composantes du PAM et à l'évaluation de l'impact sur l'environnement. également accessible aux utilisateurs publics. m) Mise à jour et personnalisation de la section géographique pour les données de surveillance IMAP visualisation dans le système d'information IMAP et intégration complète dans le KMP. n) Fonctionnalités supplémentaires mises en œuvre dans le système d'information IMAP, destinées à Composants MAP : analyse et exportation des données dans différents formats par le biais de outils spécifiques mis en œuvre de manière ad hoc ; possibilité d'effectuer des requêtes et de présenter les résultats sous forme de tableaux. tableaux avec filtrage des données ; personnalisation étendue, analyse et visualisation des données par le biais de modules Python (Python notebook, ex. Jupiter lab de WEKEO DIAS-CMEMS).	INFO/RAC	MEPOL, PAP/RAC, SPA/RAC	Accobams, CGPM		Transversal à Tous les ODD 14 les objectifs, en particulier le point 14.a, mais aussi le point 5, 6,8,9,12,13,15
6.3.10. Veiller à la pleine mise en œuvre de la Infrastructure de données spatiales InfoMAP pour les données géographiques et les cartes	a) L'Infrastructure de données spatiales InfoMAP est maintenue, mise au point et améliorée. améliorée. Mise en œuvre des couches d'information. Interopérabilité avec les PC le renforcement des systèmes d'information. b) Assistance spécialisée et formations de soutien aux PC pour l'organisation, le téléchargement et la consultation Données spatiales c) La création de profils d'utilisateurs et de groupes est assurée. d) Soutenir la formation sur le Geoviewer mis en place pour la visualisation de données géoréférencées fournies. e) Les couches de base et thématiques sont collectées, développées et visualisées. f) Données spatiales et métadonnées du PNUE/PAM, des PC, des CAR et d'autres sources intégrée et révisée g) Finalisation de l'intégration de l'InfoMAPNode dans la gestion de la connaissance Plate-forme	INFO/RAC	Composants du MAP			Transversal à toutes les cibles de l'ODD 14, en particulier 14.a, mais aussi 5, 6,8,9,12,13,15
6.3.11. Améliorer l'utilisation des nouveaux INFO/RAC Outils en nuage pour le dépôt de documents et la plateforme de collaboration	a) La mise en œuvre de l'INFO/RAC Cloud (i.e. Teams) pour le dépôt de documents, la mise en réseau et l'échange d'informations a été poursuivie.	INFO/RAC				Transversal à toutes les cibles de l'ODD 14, en particulier 14.a
6.3.12. Assurer la visualisation des données intégrées des données grâce à des tableaux de bord personnalisés intégré dans le système de connaissances	a) Mise en œuvre de tableaux de bord d'analyse de données : justification du choix des données les flux représentés (exigences des utilisateurs) et le fonctionnement. b) Élaboration de produits de données pré-compilés en tant qu'agrégation et intégration de données	INFO/RAC				Transversal à Tous les ODD 14 cibles, en particulier 14.a

Plate-forme de gestion	pour différentes cibles.					mais aussi 5, 6,8,9,12,13,15
------------------------	--------------------------	--	--	--	--	---------------------------------

6.3.13. Entreprendre l'analyse des données Copernicus/intégration du service Copernicus pour soutenir la collecte et l'ingestion d'indicateurs et de données.	a) Analyse des produits Copernicus Services en coopération avec l'AEE afin de promouvoir leur pleine exploitation pour la collecte de données IMAP. b) Utilisation des produits de Copernicus Services et intégration dans les programmes nationaux des parties contractantes de l'IMAP.	INFO/RAC	Composants du MAP	EEE		Transversal à toutes les cibles de l'ODD 14, en particulier 14.a, mais aussi 5, 6,8,9,12,13,15
6.3.14. Migrer, intégrer, harmoniser, gérer et mettre à jour sur demande les composantes du PAM, les bases de données thématiques, les plateformes et les sites web dans le système InfoMap en vue d'une intégration complète dans la plateforme de gestion des connaissances.	a) Plateformes et sites web du REMPEC hébergés, maintenus et mis à jour (mineurs) (MEDGISMAR, PoSOW, MENELAS, etc.)	INFO/RAC	REMPEC			Transversal à toutes les cibles de l'ODD 14, en particulier 14.a, mais aussi 5, 6,8,9,12,13,15
	b) Restructuration et consolidation des plateformes et sites web du REMPEC hébergés par l'INFO/RAC (développements majeurs)	REMPEC	INFO/RAC			Transversal à toutes les cibles de l'ODD 14, en particulier 14.a, mais aussi 5, 6,8,9,12,13,15
	c) Le site web du Jour de la Côte est hébergé, entretenu, mis à jour et relancé pour les éditions 2026 et 2027.	INFO/RAC	CAR/PAP			Transversal à toutes les cibles de l'ODD 14, en particulier 14.a, mais aussi 5, 6,8,9,12,13,15
	d) Développement, hébergement et maintenance du site web du PAC Turkye	INFO/RAC	CAR/PAP			Transversal à toutes les cibles de l'ODD 14, en particulier 14.a, mais aussi 5, 6,8,9,12,13,15
	e) Développement, hébergement et maintenance du site Internet du PAC de Malte	INFO/RAC	CAR/PAP			Transversal à toutes les cibles de l'ODD 14, en particulier 14.a, mais aussi 5, 6,8,9,12,13,15
	f) Hébergement et maintenance de la plateforme Adriadapt	INFO/RAC	CAR/PAP			Transversal à toutes les cibles de l'ODD 14, en particulier 14.a, mais aussi 5, 6,8,9,12,13,15
	g) Hébergement et maintenance du portail Adriatic.eco	INFO/RAC	CAR/PAP			Transversal à toutes les cibles de l'ODD 14, en particulier 14.a, mais aussi 5, 6,8,9,12,13,15
	h) Plate-forme MSP hébergée et maintenue	INFO/RAC	CAR/PAP			Transversal à toutes les cibles de l'ODD 14, en particulier 14.a, mais aussi 5, 6,8,9,12,13,15
	i) Maintien de la plate-forme GIZC	INFO/RAC	CAR/PAP			Transversal à toutes les cibles de l'ODD 14, en particulier 14.a, mais aussi 5, 6,8,9,12,13,15
	J) Mise à jour et actualisation de la plate-forme GIZC et du site web du CAR/PAP	CAR/PAP			Protocole sur la GIZC en Méditerranée (articles 25, 27 et 32) ;	Transversal à toutes les cibles de l'ODD 14, en particulier 14.a, mais aussi 5, 6,8,9,12,13,15

Activité principale (moyens de mise en œuvre)	Résultats attendus	Composant principal	Autre(s) composant(s)	Partenaires	Décision connexe de la COP	Objectifs des ODD	Commentaires
Résultat 7.1. Les parties prenantes et les décideurs politiques sont correctement informés de l'état de la mer et du littoral méditerranéens et sont conscients des questions environnementales prioritaires.							
7.1.1. Diffuser les connaissances sur l'état de la mer et de la côte méditerranéennes au moyen d'indicateurs (expertise interne, atelier, publication, traduction, services web, canaux de médias sociaux).	a) Fiches d'information/brochures pour communiquer l'impact de la conservation de la biodiversité et des actions prioritaires à l'horizon 2030 en fournissant des informations de base et des résumés (biodiversité, AMP, etc.) ; b) Des histoires incorporant des témoignages, des vidéos et des infographies sur les pratiques de gestion et de conservation efficaces ont été identifiées et collectées ; c) Mini-campagnes dans les médias sociaux sur les résultats de la collaboration avec les partenaires ; développement des relations avec les médias	SPA/RAC ; INFO/RAC	MAP Task Force Communication	Points focaux SPA/BD, IPSMA, autorités nationales, OSC	Décision IG.24/2 de la COP 21 - Gouvernance	transversales, en particulier les cibles de l'ODD 14	Suivi des deux exercices précédents avec des résultats supplémentaires liés à la communication de connaissances, de faits et de chiffres clés sur l'environnement et le développement durable.
	b) Matériel de communication et de plaidoyer/politique (infographies, vidéos, rapports, etc.) produit et promu pour améliorer l'état de conservation des espèces vulnérables aux niveaux national et régional.	SPA/RAC, INFO/RAC	MAP Task Force Communication	ACCOBAMS ; GFCM;IUCN-Med ; Plan d'action approuvé Partenaires	Décision IG.24/7 de la COP 21 - Stratégies et plans d'action au titre du protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée, y compris le PAS BIO, la stratégie sur le phoque moine et les plans d'action concernant les tortues marines, les poissons cartilagineux et la végétation marine ; classification des types d'habitats marins benthiques pour le bassin méditerranéen. Région méditerranéenne, et liste de référence des espèces marines	5.5 ; 14.1 ; 14.2 ; 14.4 ; 14.5	
	Réflexion sur les réalisations et sur la voie à suivre : 50 ans de contribution de la convention de Barcelone du PNUE/PAM à la région méditerranéenne et à ses habitants (Publication à l'intention des décideurs politiques)	INFO/RAC, CU	Composants du MAP, parties contractantes			l'intercommunication , en particulier l'objectif de développement durable 14 Objectifs	
	a) Matériels de communication, messages diffusés par les médias et impression/traduction de rapports dans le cadre du mandat du Plan Bleu	Plan Bleu, CU	INFO/RAC	MAP Communication TF	Décision IG.24/4 de la COP 21 - Études d'évaluation Décision IG.24/2 de la COP 21 - Gouvernance	transversale, en particulier l'ODD 13 et 14 cibles	
7.1.2. Célébrer les anniversaires du système PNUE/PAM B.C.	Le 50e anniversaire du CAR/PAP célébré lors de la COP25	CAR/PAP, pays d'accueil, CU	CU, MAP Task Force Communication		Protocole sur la GIZC en Méditerranée (article 32, 5 et 6) Décision IG.24/2 de la COP 21 - Gouvernance Décision IG.24/5 de la COP 21 - Cadre régional commun pour la GIZC	l'intercommunication , en particulier l'objectif de développement durable 14 Objectifs	Nouvelle activité proposée pour la célébration de l'anniversaire de la création du SCP/RAC
	Célébration du 50e anniversaire du REMPEC, en coopération avec l'OMI et pays hôte	REMPEC, hôte Pays, OMI, CU	CU, MAP Task Force Communication			crosscutting en particulier l'ODD 14 Objectifs	
	Célébration du 30e anniversaire du SCP/RAC, en coopération avec le pays hôte et le gouvernement de Catalogne	SCP/RAC, pays d'accueil, CU	CU, MAP Task Force Communication				
7.1.3. Mettre en œuvre la stratégie de communication du PAM	a) Stratégie de communication opérationnelle du PAM 2026-27 mise en œuvre dans le cadre de la stratégie de communication du PAM 2024-2029 b) Mise à jour de la stratégie de communication opérationnelle du PAM pour l'exercice biennal 2028-2029 c) MED News - Les bulletins d'information du MAP (nouveau format lancé en 2023 et publié mensuellement)	INFO/RAC	MAP Communication TF		Décision IG.24/2 de la COP 21 - Gouvernance	transversale, en particulier l'ODD 14 Objectifs	
	c) Mise en œuvre et mise à jour de la stratégie de communication du CAR/ASP	SPA/RAC			Décision IG.24/2 de la COP 21 - Gouvernance	transversales, en particulier les cibles de l'ODD 14	

7.1.4. Positionner la COP 25 de la convention de Barcelone comme une conférence régionale importante faisant avancer l'agenda environnemental et de développement durable	a) Courte vidéo présentant les principaux résultats obtenus au cours de la période biennale. b) Numéro spécial du bulletin d'information du PAM reprenant les principales réalisations de l'exercice biennal. c) Le site web de la COP25 en étroite collaboration avec le pays hôte. d) Le pavillon de la communication de la COP25 en étroite collaboration avec le pays hôte.	INFO/RAC, CU	MAP Communication TF				transversales, en particulier les cibles de l'ODD 14
7.1.5. Vers une stratégie de gestion des connaissances du PAM : développer la plateforme de gestion des connaissances de la mer régionale du PAM, pleinement intégrée à la plateforme de gestion des connaissances du PNUE et en dialogue étroit avec d'autres initiatives telles que la plateforme de gestion des connaissances du programme MED.	a) Mise en œuvre de la stratégie de gestion des connaissances du MAP. b) Hub de connaissances entièrement développé pour l'harmonisation de tout le patrimoine documentaire du système MAP (intégré dans la plateforme de connaissances). c) Mise en relation du PAM et de la communauté par l'intermédiaire du pôle d'échange de connaissances de la plateforme de gestion des connaissances : Mise à jour des outils existants et mise en œuvre. d) Harmonisation des données, intégration des données liées dans la plateforme de gestion des connaissances et interopérabilité entre les systèmes existants. e) Le KMP de MedProgramme est harmonisé et interopérable avec le KMP de MAP. f) Étude de faisabilité pour l'interopérabilité future avec le WESR. h) Promotion du KMP et de ses liens avec des plateformes mondiales et régionales par le biais d'événements/webinaires dédiés, de la participation à des conférences, de campagnes numériques et des médias sociaux.	INFO/RAC	MAP Task Force Communication, Task Force Gestion des données	ACCOBAMS, Accord Pelagos	Décision IG.24/2 de la COP 21 - Gouvernance Décision IG.25/10 de la COP22 - Politique de données du MAP	12,8	
	a) Données, rapports et évaluations scientifiques sur le changement climatique intégrés dans la plateforme de gestion des connaissances (Knowledge Management Platform Hub)	CC/RAC	INFO/RAC		*COP22 Décision IG.25/4 - Études d'évaluation Décision IG.26/13 - Études d'évaluation : Résumé pour les décideurs politiques du rapport spécial du MedECC sur le climat et l'environnement Décision IG.25/10 Politique des données MAP Décision IG.25/1 Stratégie à moyen terme du PNUE/PAM 2022-2027".	13.1 ; 13.3 ; 17.6,	création du centre méditerranéen de connaissances sur le climat vise à - Développer un outil de visualisation et de cartographie de l'impact climatique pour aider les décideurs politiques et les planificateurs. - Mener des études longitudinales sur les migrations induites par le climat dans la région méditerranéenne. - Développer les collaborations avec les universités et les instituts de recherche afin d'améliorer l'échange de connaissances sur le climat. - Organiser des programmes de formation parmi les principales parties prenantes afin d'améliorer les connaissances en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets.
7.1.6. Promouvoir les prix méditerranéens de la durabilité pour renforcer la sensibilisation	a) Renforcement de la participation des municipalités côtières au prix de la ville respectueuse de l'environnement d'Istanbul par l'organisation d'un atelier régional visant à renforcer leurs capacités en matière de gestion durable de l'environnement.	CU	INFO/RAC	MedCities	Décision IG.22/19 de la COP 19 - Prix de la ville d'Istanbul respectueuse de l'environnement Décision IG.24/2 de la COP 21 - Gouvernance	l'intercommunication, en particulier l'objectif de développement durable 14 Objectifs	Suivi et montée en gamme bienium actuel : - 6e édition du prix de la ville respectueuse de l'environnement d'Istanbul (IEFCA), en tant qu'initiative phare de la SMDD

efforts pour une transition vers une gestion urbaine durable et une économie circulaire en Méditerranée (Expertise interne, Communication TF, événements de remise de prix)	villes b) Préparation en temps utile de l'appel à candidatures, préparation de la procédure, sélection et attribution lors de la COP25 c) Préparation en temps utile de l'identification, de l'évaluation, de la sélection et de la présélection du prix WeMed	SCP/RAC	INFO/RAC		Décision IG.24/2 de la COP 21 - Gouvernance Décision IG.25/18 de la COP 22 - Ensemble de mesures régionales pour soutenir le développement de la Les entreprises vertes et circulaires et le renforcement de la demande pour des produits plus durables. Produits (mesures régionales E2 et E5 ciblant principalement les entrepreneurs, les jeunes entreprises et les PME).	l'intercommunication, en particulier l'objectif de développement durable 14 Objectifs	Suivi de la biennale en cours : - La mise en œuvre des prix WeMed en tant qu'initiatives phares de la nouvelle SMDD.
7.1.7. Renforcer les activités de plaidoyer du PAM pour promouvoir l'application et le respect de la convention de Barcelone et obtenir le soutien des principales parties prenantes et des décideurs politiques en faveur d'une renaissance verte étayée par l'économie circulaire et une économie bleue durable. (Expertise interne, conseil, communication TF, événement régional)	a) Une campagne intégrée dans les médias sociaux pour sensibiliser à l'importance de la CPD et de l'EC en Méditerranée	SCP/RAC	INFO/RAC		Décision IG.24/2 de la COP 21 - Gouvernance Décision IG.25/18 de la COP 22 - Ensemble de mesures régionales pour soutenir le développement de la Les entreprises vertes et circulaires et le renforcement de la demande pour des produits plus durables. Produits (Mesure régionale D1 Renforcer l'accès aux produits et services durables / consommation durable).	l'intercommunication, en particulier l'objectif de développement durable 14 Objectifs	Suivi du biennium actuel. Le forum Switchmed Connect ne sera plus organisé car il faisait partie du projet SwitchMed. Des campagnes de médias sociaux seront développées pour améliorer la mise en œuvre plan d'action régional SCP et des principes SCP dans les plans/modèles d'affaires des EMSP.
Résultat 7.2. Sensibilisation des citoyens et du grand public grâce à la science citoyenne et aux campagnes numériques							
7.2.1. Renforcer la sensibilisation et l'information du public sur la célébration des Journées des Nations unies et du PAM et sur les thèmes qu'elles abordent	a) Campagne numérique pour améliorer la connaissance des Journées de l'ONU et du PAM (c'est-à-dire la Journée de la côte méditerranéenne, la Journée de la biodiversité, la Journée zéro déchet, la Journée de l'océan, la Journée de l'environnement, etc.), par le biais d'une page web, d'une histoire interactive, de sujets d'actualité, d'une carte, d'infographies, de cartes Twitter, de vidéos, d'articles et d'interviews, d'une section spéciale dans MED News.	INFO/RAC	MAP Communication TF		COP 16 Décision IG.19/6 - MAP/Société civile Décision IG.24/2 de la COP 21 - Gouvernance Décision IG.24/5 de la COP 21 - Cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières	transversales, en particulier les cibles de l'ODD 14	
	c) La Journée de l'ASPIM a été célébrée en collaboration avec les responsables de l'ASPIM et les OSC, par le biais d'activités de sensibilisation et de campagnes numériques : -2026 Célébration de la journée de l'ASPIM au Portugal -2027 La journée de l'ASPIM est célébrée localement par les ASPIM intéressés et volontaires.	SPA/RAC	MAP Task Force Communication	Points focaux SPA/BD, IPSMA, autorités nationales, OSC	Décision IG.26/14 de la COP 23 - Décision IG 25/11 de la COP 22 (SAPBIO post-2020) - Décision IG. 25/12 (MCPAs & OECMs) - COP 21 Décision IG. 24/06 (ASPIM)	transversales, en particulier les cibles de l'ODD 14	
	d) Célébration du Jour de la côte méditerranéenne : Préparation de matériel de promotion/sensibilisation ; organisation de deux célébrations régionales et de deux campagnes en ligne ; soutien aux célébrations locales du Jour de la Côte.	CAR/PAP	CU, INFO/RAC, MAP Task communication, toutes les composantes, le cas échéant		Protocole sur la GIZC en Méditerranée (articles 5, 6, 15 et 32)	l'intercommunication, en particulier l'objectif de développement durable 14 Objectifs	Il s'agit d'une activité horizontale qui s'applique aux composantes UC et MAP.

7.2.2 Renforcer la sensibilisation et l'information du public sur les thèmes clés du PAM pour les cibles générales et spécifiques (partenaires du PAM, société civile, secteur privé, jeunesse, etc.)	a) Des supports de communication, des campagnes de sensibilisation et des événements locaux ont été créés et organisés conjointement avec les points focaux, les gestionnaires des ASPIM et les partenaires afin de démontrer les avantages socio-économiques et écologiques de la conservation pour les communautés locales.	SPA/RAC	MAP Task Force Communication	Points focaux SPA/BD, IPSMA, autorités nationales, OSC	Décision IG.24/2 de la COP 21 - Gouvernance Décision IG.24/5 de la COP 21 - Cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières Décision IG.25/14 de la COP 22 - Désignation de la mer Méditerranée, dans son ensemble, comme zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre (Med SOx ECA) conformément à	en particulier les cibles de l'ODD 14	
	a) IVe Semaines euro-méditerranéennes de réduction des déchets (2024-2025) : i) Plan de communication et de marketing 2026-2027 ii) Campagnes de diffusion et activités de sensibilisation pour impliquer les développeurs d'actions dans les pays du sud de la Méditerranée iii) Les développeurs d'actions sont engagés et soutenus pour développer des actions dans le sud de la Méditerranée.	SCP/RAC	INFO/RAC		Décision IG.22/5 de la COP 19 - Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée (Actions 47, 49, 51) Décision IG.22/2 de la COP 19 - Stratégie méditerranéenne de développement durable 2016-2025 [SMDD] (Objectif 5) Décision IG.25/18 de la COP 22 - Ensemble de mesures régionales pour soutenir le développement de la Les entreprises vertes et circulaires et le renforcement de l'économie de marché.	l'intercommunication, en particulier l'objectif de développement durable n° 12	Suivi d'une activité précédente basée sur l'organisation de la Semaine euro-méditerranéenne de la réduction des déchets. Pour la prochaine période biennale, il est prévu d'organiser la quatrième édition.
	a) Sensibilisation, production et diffusion de matériel d'information sur la pollution marine par les navires et les installations offshore.	REMPEC	CU, INFO/RAC	OMI, FIPOL, IPIECA et autres partenaires	Protocole de prévention et d'urgence	13.1 ; 13.2, 14	
	b) Campagnes de communication numérique améliorant les connaissances sur les principaux sujets de la Convention de Barcelone pour renforcer l'action de l'UC et des composantes du PAM (c'est-à-dire la pollution, le changement climatique, l'économie circulaire, etc.) par le biais de pages web, d'histoires interactives, de questions brûlantes, de cartes, d'infographies, de cartes Twitter, de vidéos, d'articles et d'interviews, d'une section dans MED News. c) L'application web pour la science citoyenne a été mise à jour et promue spécifiquement pour différentes cibles (citoyens, scientifiques, étudiants). d) Promotion de cours d'éducation environnementale dans les écoles visant à mieux faire connaître le rôle du PNUE/PAM à la jeune génération en Italie, à reproduire dans d'autres pays méditerranéens ; diffusion du document guide pour les jeunes.	INFO/RAC	MAP Communication TF		COP 16 Décision IG.19/6 - MAP/Société civile Décision IG.24/2 de la COP 21 - Gouvernance	transversale, en particulier l'ODD 14 Objectifs	

c) Campagne de diffusion et de sensibilisation sur l'approche du PNUE/PAM concernant le cycle de vie complet du plastique en Méditerranée, en accord avec le Comité de négociation intergouvernemental (CNI) visant à développer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique.		SCP/RAC	INFO/RAC, MedPol	Gouvernement de Catalogne	Décision IG.24/2 de la COP 21 - Gouvernance Décision IG.25/18 de la COP 22 - Ensemble de mesures régionales pour soutenir le développement de la Les entreprises vertes et circulaires et le renforcement de la demande pour des produits plus durables. Produits (Mesure régionale D1 Renforcement de l'accès aux produits et services durables / consommation durable).	5.5 ; toutes les cibles de l'ODD 8 et 12.	Suivi de la période biennale actuelle. Le nouveau traité sur le plastique n'ayant pas encore été approuvé, la campagne et le matériel de communication continueront d'être développés au cours de la prochaine période biennale, lorsque le texte final aura été adopté.
Résultat 7.3. Vers une transformation numérique : utilisation des technologies numériques pour améliorer la mise en réseau et la visibilité de la MAP							
7.3.1. Vers une transformation numérique	a) Numérisation des formulaires REMPEC (à utiliser en cas d'urgence) et mise à jour des plateformes et sites web pertinents à utiliser par les PC	REMPEC	INFO/RAC	OMI, FIPOL, IPIECA et autres partenaires	Protocole de prévention et d'urgence	l'intercommunication , en particulier l'objectif de développement durable 14 Objectifs	
	b) Mise en œuvre de certaines priorités de la stratégie de transformation numérique du PAM, telles que définies par l'INFO/RAC FP	INFO/RAC				Tous les ODD 14 Objectifs	
7.3.2. Promouvoir la capacité éducative du PAM par l'apprentissage en ligne, conformément à INFORMEA	a) La plateforme d'apprentissage en ligne est maintenue et développée. b) Mise en place de cours en ligne sur le système MAP et la convention de Barcelone à l'intention du grand public. c) Mise en place de cours thématiques en ligne sur les principaux thèmes des volets MAP à l'intention des techniciens.	INFO/RAC	MAP Communication TF		COP 21 Décision IG.24/2 - Gouvernance	4.7	
	a) Répertoire de tous les réseaux de maintenance et de mise à jour du PAM (répertoire des désignations des PFN). b) Calendrier d'événements en ligne de toutes les initiatives du réseau MAP, maintenance et mise à jour. c) Amélioration du réseau en ligne de la Task Force Communication MAP. d) L'outil d'enquête a été développé et maintenu. e) Impulsion vers les médias sociaux dans le système MAP : Augmentation du nombre de personnes qui suivent les comptes de médias sociaux.	INFO/RAC	MAP Communication TF		COP 21 Décision IG.24/2 - Gouvernance	transversale, en particulier l'ODD 14 Objectifs	
7.3.3. Permettre une communication efficace dans le cadre du MAP							